

# Service baby-sitting Info Jeunes Lorient

## LIVRET JEUNES



# C'EST QUOI ?

Le service baby-sitting d'Info Jeunes Lorient est un service de mise en relation gratuit entre :

- Jeunes qui recherchent des offres de baby-sitting
- Parents qui ont besoin d'un mode de garde occasionnel

C'est à dire pendant les **vacances scolaires, les mercredis, les week-end** ou encore des offres de garde avant ou après l'école des enfants.



# POUR QUI ?

Le service baby-sitting d'Info Jeunes Lorient est accessible à tous les jeunes entre **16 et 25 ans** habitant **Lorient**.

**Aucune expérience de garde d'enfant ni de diplôme** n'est requis pour faire partie du groupe de jeunes baby-sitter !

C'est **gratuit** et vous pouvez **vous inscrire** toute l'année afin de recevoir les nouvelles offres de garde par mail !

**Rappel : l'âge légal pour faire du baby-sitting est 16 ans !**



# COMMENT ÇA SE PASSE ?

Une fois le dossier d'inscription complété, 3 options :

- Nous vous contactons **par mail** quand nous recevons des offres
- Les **familles/parents inscrit à Info Jeunes Lorient peuvent vous contacter** une fois qu'ils ont la liste de baby-sitters
- Pour celles et ceux qui ont moins d'expérience et n'ayant pas de formation, nous vous proposons de **participer aux ateliers du réseau baby-sitting** prévus pour se former/sensibiliser à la garde d'enfant

Si l'offre proposée par la famille vous correspond vous postulez/acceptez le baby-sitting !



# ET ENSUITE ?



Quand une famille vous contacte, il est important de :

- **Fixer le tarif et le contrat, les jours et horaires de garde et établir le moyen de paiement** (chèque, espèces, CESU prépayé..)
- Faire preuve de **sérieux et de respect** avec les enfants
- Prendre du plaisir à faire du baby-sitting : il ne faut pas que cela soit une contrainte mais aussi un moment plaisant pour vous aussi en tant que baby-sitter !
- Avoir une **responsabilité civile** à jour !

## Les obligations :



La famille n'est **pas obligée de fournir le repas** à la baby-sitter, il faut trouver les accords avec les parents et les **noter dans le contrat.**

# LE TAUX HORAIRE VARIE EN FONCTION DE L'ÂGE !



Jusqu'à **16 ans** (80% du SMIC) :  
**9,22€/heure brut = 7,29€ net + 10% congés payés**

Entre **17 et 18 ans** (90% du SMIC) :  
**10,37€/heure brut = 8,20€ net + 10% congés payés**

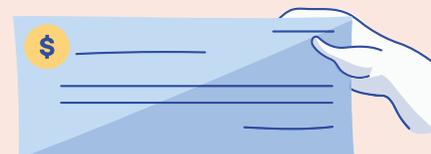
**18 ans et plus** :  
**11.57 €/heure brut = 9,11€ net + 10% congés payés**

Attention à ne pas oublier **les 10% de congés payés !**



**Le CESU est une manière pour les parents de déclarer légalement votre travail, c'est un contrat de travail.**

**Le travail dissimulé est interdit.** 



**Le CESU est obligatoire** si vous travaillez plus de **8h par jour** ou **4 semaines consécutives** dans l'année.

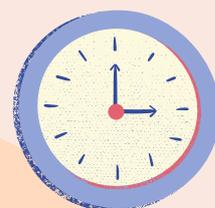


**Le tarif n'augmente pas en fonction du nombre d'enfant gardé !**



**Les heures de nuit ne sont pas majorées** dans le cadre du baby-sitting, ici on parle de :

- **Travail effectif** : quand l'enfant est **réveillé**, vous êtes payé au **SMIC horaire** (minimum).
- **Présence responsable** : quand l'enfant **dort**, vous êtes alors payé **2/3 du travail effectif** par heure.



**Un mineur peut travailler 8h/jour**  
**Un majeur peut travailler 10h/jour**

# CONTACTS UTILES



## Urgences

- SAMU : 15
- Pompiers : 18
- Police et gendarmerie : 17
- Urgence ou police sur portable : 112
- Centre anti poison : 02 99 59 22 22

### Le Message d'alerte POMPIERS - SAMU :

1 - Composez le numéro d'appel. Si nécessaire donnez votre nom.

2 - Expliquez la nature du problème : maladie ou accident

3 - Exposez les risques éventuels : incendie, explosion, effondrement, produit chimique, ...

4 - Donnez la localisation très précise de l'événement

5 - Indiquez le nombre de personnes concernées

6 - Donnez l'état apparent (gravité) de chaque victime

7 - Expliquez les premières mesures prises et les gestes effectués. Attendez les instructions et conseils avant de raccrocher. Envoyez un témoin, si nécessaire, pour guider les secours jusqu'au lieu de l'incident.

# CONTACTS UTILES



## **Centre National du Chèque Emploi Service (CESU) :**

[universelcesu.urssaf.fr](http://universelcesu.urssaf.fr) / Tel : 04 77 43 23 50

## **Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi de Bretagne :**

3 bis avenue de Belle Fontaine - TSA 71723  
35517 Cesson-Sévigné Cedex / 02 99 12 22 22

## **Boutique des Droits Lorient :**

Maison des associations, 5 place Louis  
Bonneaud, 56100 Lorient / Tel : 02 97 64 75 65  
(sur RDV)

## **Info Jeunes Lorient :**

Esplanade du Moustoir, rue Sarah Bernhardt  
56100 Lorient / 02 97 84 84 57 [infos@bij-lorient.org](mailto:infos@bij-lorient.org)